

# COMMUNE DE MITTELHAUSEN

Séance du 19 mai 2014

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 14

Date de convocation : 13 mai 2014

**Présents** : GOEHRY Mireille, Maire, ALBINET Arnaud, 1<sup>er</sup> Adjoint, FLICK Guillaume, 2<sup>ème</sup> Adjoint, FELDMANN Jean-Paul, 3<sup>ème</sup> Adjoint BARROUILLET Danièle, DI GIUSTO Christiane, FELDMANN Laure, GOEHRY Sophie, HAMM André, HUSER Michel, LOHR Monique, MENNY Alain, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita

**Pouvoirs** :

**Absent excusé** : BRUCKMANN Jacques

**Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 avril 2014 qui a été adopté à la majorité moins une abstention (M. Menny)**

**Désignation d'un secrétaire de séance** : FELDMANN Jean-Paul

## **ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance
2. Acquisition de terrains pour élargir la voirie
3. Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles, linges de maison, chaussures) avec EBS le RELAIS Est
4. Composition de commissions communales
5. Présentation du projet de rénovation de la Maison de Garde
6. Projet d'aménagement du site de loisirs
7. Ecole intercommunale : avancement du dossier.
8. Rythmes scolaires : infos
9. Divers

Délibération n° DCM-2014-035**3. Domaine et patrimoine****3.1 Acquisitions****Acquisition de terrains pour élargir la voirie**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la rue principale il a été nécessaire d'élargir la voirie communale au niveau du 36 rue principale :

**Le conseil municipal après en avoir délibéré :**

- décide d'acquérir à l'euro symbolique, le terrain appartenant à M. BURCKLE Martin domicilié au 36 rue principale à Mittelhausen : terrain issu de la division de la parcelle 31 – section 2, parcelle 2/31 d'une surface de 0.18 ares de prés, En échange la commune avait réalisé le talutage et l'ensemencement.
- dit que les frais d'arpentage et les frais notariaux seront à la charge de la commune,
- autorise Madame le Maire à signer l'acte notarial correspondant à cette acquisition ainsi que tout acte relatif à ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

Délibération n° DCM-2014-036**3. Domaine et patrimoine****3.5 Autres actes de gestion du domaine public****Convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte TLC (Textiles, linges de maison, chaussures) avec EBS le RELAIS Est**

- Vu l'accord de partenariat pour le dépôt d'un container de collecte de textiles entre le Relais Est et la Commune signé le 10/05/2011,

EBS le Relais Est, membre de EBS le Relais France acteur de référence de l'Economie Sociale et Solidaire, est opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des Textiles, linges de maison, chaussures, et membre d'Emmaüs France. Il nous propose de renouveler notre convention de partenariat pour l'implantation de conteneurs de collecte à l'endroit suivant :

- Rue Albert Schweitzer

**Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire,**

- autorise Mme le Maire à signer la convention proposée par EBS Le Relais pour l'implantation d'un conteneur, qui définit les obligations de chacune des parties,
- précise que la convention est conclue pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes termes et conditions, pour des périodes de 3 ans.

*Vote à l'unanimité*

**5. Institutions et vie politique**  
**5.2 Fonctionnement des assemblées**

**Composition de commissions communales**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-22,
- Considérant qu'il est nécessaire, dans le cadre d'une bonne marche de l'administration municipale, suite au renouveau du conseil municipal, de procéder au renouvellement des membres des commissions municipales.
- En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres. Le conseil municipal, sur l'exposé de Madame GOEHRY, Maire, décide de voter à main levée, de créer les commissions et de désigner les membres suivants :

***Le Conseil Municipal, décide :***

- 1) Commission finances :  
Responsable : Jean-Paul Feldmann  
Membres : Albinet Arnaud, Flick Guillaume, Bruckmann Jacques, Goehry Sophie, Huser Michel
- 2) Commission Aménagement et travaux :  
Responsable : Guillaume Flick  
Membres : Albinet Arnaud, Feldmann Jean-Paul, Bruckmann Jacques, Feldmann Laure, Di Giusto Christiane, Hamm André, Saenger Tharcisse
- 3) Commission Développement économique :  
Responsable : Feldmann Jean-Paul  
Membres : Albinet Arnaud, Flick Guillaume, Bruckmann Jacques, Goehry Sophie, Lohr Monique, Menny Alain
- 4) Commission Environnement :  
Responsable : Albinet Arnaud  
Membres : Flick Guillaume, Feldmann Jean-Paul, Feldmann Laure, Menny Alain, Saenger Tharcisse
- 5) Commission Urbanisme :  
Responsable : Goehry Mireille  
Membres : Albinet Arnaud, Flick Guillaume, Feldmann Jean-Paul, Huser Michel, Saenger Tharcisse
- 6) Commission Communication et Animation  
Responsable : Goehry Mireille  
Membres : Albinet Arnaud, Flick Guillaume, Feldmann Jean-Paul, Barrouillet Danièle, Goehry Sophie, Lohr Monique
- 7) Commission Fleurissement et embellissement :  
Responsable : Goehry Mireille  
Membres : Albinet Arnaud, Flick Guillaume, Feldmann Jean-Paul, Barrouillet Danièle, Feldmann Laure, Hamm André, Lohr Monique, Schaeffer Anita
- 8) Commission Don du Sang  
Responsable : Flick Guillaume  
Membres : Albinet Arnaud, Flick Guillaume, Feldmann Jean-Paul, Di Giusto Christiane, Hamm André, Schaeffer Anita

Le Maire étant membre et président de droit de toutes les commissions. La durée du mandat des membres des commissions est la même que celle du mandat du conseil municipal.

*Vote à la majorité moins 1 abstention (MENNY Alain)*

GOEHRY Mireille

ALBINET Arnaud

FLICK Guillaume

FELDMANN Jean-Paul

BARROUILLET Danièle

BRUCKMANN Jacques

DI GIUSTO Christiane

FELDMANN Laure

GOEHRY Sophie

HAMM André

HUSER Michel

LOHR Monique

MENNY Alain

SAENGER Tharcisse

SCHAEFFER Anita